

ENTRÉES EN VIGUEUR

RÉSOLUTION NUMÉRO PP-95 ET ORDONNANCES NUMÉRO OCA14-(B-3)-001-C, OCA14-(V-1)-001-C, OCA14-(P-1)-001-C, OCA14-(C-4.1)-003-C, OCA14-(RCA09-Z01)-001-C, OCA14-(C-4.1)-001-A, OCA14-(C-4.1)-008 ET OCA14-(RCA09-Z01)-004-A

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 2 septembre 2014, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution et les ordonnances suivantes intitulées :

RÉSOLUTION NUMÉRO PP-95

PROJET PARTICULIER VISANT À AUTORISER À DES FINS DE GARDERIE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ISOLÉ PRÉVU AU 12260, RUE DE MONTIGNY SUR LE LOT 5 255 187 – DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

ET

ORDONNANCES NUMÉROS OCA14-(B-3)-001-C, OCA14-(V-1)-001-C, OCA14-(P-1)-001-C, OCA14-(C-4.1)-003-C ET OCA14-(RCA09-Z01)-001-C

Ces ordonnances permettent la fermeture de rues, la circulation de véhicules hippomobiles, l'affichage, la vente d'articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, de même que le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, le tout selon les sites et les horaires des événements identifiés dans l'édition de la Programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement, pour l'année 2014.

ET

ORDONNANCE NUMÉRO OCA14-(C-4.1)-001-A

Cette ordonnance modifie l'ordonnance OCA14-(C-4.1)-001 afin de modifier la plage horaire pour l'installation d'une zone de stationnement pour personnes handicapées sur la rue De Montigny, côté sud, à l'Est de la rue Versailles.

ET

ORDONNANCE NUMÉRO OCA14-(C-4.1)-008

Cette ordonnance autorise l'installation d'une signalisation d'une zone scolaire sur la rue Notre-Dame, ainsi que sur la 19e Avenue (École Marc-Laflamme/Le Prélude).

ET

ORDONNANCE NUMÉRO OCA14-(RCA09-Z01)-004-A

Cette ordonnance modifie l'ordonnance OCA14-(RCA09-Z01)-004 afin de modifier les sites où sont autorisés l'affichage de panneaux publicitaires.

Cette résolution et ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements, ordonnances et résolutions au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, ainsi qu'aux bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30..

Donné à Montréal,
ce 9^e jour du mois de septembre 2014.

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut